



QUESTION GARDE D'ENFANT

Par **Lana94**, le **04/05/2021** à **12:54**

Bonjour,

Je ne sais pas trop par où commencer.... le contexte : je suis divorcée du père de ma fille depuis juin 2014 (divorce à l'amiable), notre fille a 9 ans aujourd'hui. Nos relations étaient au beau fixe avant, nous nous entendions très bien et échangeions parfaitement dans l'intérêt de notre fille.

Depuis quelques mois (je dirais septembre dernier) nos relations se sont petit à petit dégradées (depuis qu'il a refait sa vie avec une nouvelle femme, la 3ème depuis notre séparation), jusqu'à rentrer complètement dans le conflit depuis le mois de janvier.

J'ai tenté une médiation, qui a échoué, il a totalement rejeté l'idée. Il veut absolument repasser devant le juge mais sans dire pourquoi.

Nous ne communiquons plus que par mail.

Et hier soir, j'ai reçu des mails horrible, où il indique que je suis une mauvaise mère, que je ne m'occupe pas de ma fille, lui apporte pas d'amour, qu'elle est sale, qu'elle manque d'hygiène, que je ne la lave pas (elle prend une douche par jour...) Je suis totalement effarée de la tournure que cela prend, j'ai peur. Je ne sais pas ce qu'il va se passer.... Mon avocate me dit qu'il essaie de se constituer des preuves.

j'ai tellement peur de perdre ma fille... aujourd'hui elle est totalement perdue elle aussi.

Mon ex mari utilise aussi le fait qu'avec ma fille on est allé voir un psy, il dit que je ne suis pas capable de m'en occuper.

j'aimerais avoir votre avis, je n'y connais rien... peut-on me retirer ma fille?

Je vous remercie

Par **jodelariege**, le **04/05/2021** à **13:13**

bonjour

la justice en france est basée sur le contradictoire

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38065-principe-du-contradictoire-dans-la-procedure->

judiciaire

il ne suffit pas au père de dire des choses sur vous pour que le juge le croit il doit apporter des preuves de ce qu'il avance et de votre côté apportez des preuves que vous vous occupez bien de votre enfant

ne critiquez pas votre ex (sauf si'il y a des choses graves..) mais insistez sur votre propre manière de vous occuper de votre fille

votre ex doit vouloir repasser devant le JAF pour changer son droit de visite et d'hébergement

qu'en est il actuellement? vous avez la garde et lui des week end et vacances ou garde partagée?

Par **Lana94**, le **04/05/2021** à **13:38**

Je vous remercie pour votre réponse et vos conseils. Je n'ai jamais critiquer mon ex mari, j'ai toujours au contraire essayé d'arrondir les angles, surtout pour le bien être de ma fille.

Actuellement j'ai la garde de ma fille et il a un droit de visite les weekend, les mercredis (il ne l'a jamais pris les mercredis) et la moitié des vacances scolaires.

Mon avocate a transmis une requête au juge en demandant la revalorisation de la pension (actuellement de 100€), la participation aux frais de santé (qu'il refuse de payer) et qu'il soit indiquer noir sur blanc qui vient chercher et ramener ma fille lors des weekend de garde. Dans le jugement initial il n'est rien indiqué à ce sujet, ce qui est source de conflit désormais.

Par **jodelariege**, le **04/05/2021** à **13:44**

vous dites qu'il veut absolument repasser au juge mais finalement c'est vous qui avez pris les devants en demandant une augmentation de la pension cela ne va certainement pas lui faire plaisir et il faut vous attendre à de l'agressivité de sa part...

vous avez une avocate:parlez avec elle

Par **Lana94**, le **04/05/2021** à **14:49**

Effectivement, mon avocate m'a conseillé de prendre les devants, car elle n'a aucun retour de son avocate...

Son avocate m'avait fait un courrier virulent pour me remettre en place comme si j'étais une gamine, puis mon avocate lui a expliqué que ces choses ne se faisaient pas mais depuis, malgré les relances de mon avocate, son avocate de donne plus signe de vie..

Elle m'a donc conseillé de prendre les devants et de faire une requête au juge.

Et je viens d'apprendre qu'il en avait eu une copie (je ne le savais pas) enfin son avocate, ce qui doit effectivement expliquer son énervement. Enfin ce n'est pas une raison de mentir...

Par ailleurs, lors de la tentative de médiation, c'est lui qui a parlé en premier de juge et qu'il ne voulait plus me parler que tout se passerait devant un juge...

Par **jodelariege**, le **04/05/2021** à **15:17**

de toute façon ce n'est pas parce qu'on va devant un juge qu'on obtient obligatoirement satisfaction cela vaut pour vous comme pour votre ex.....

Par **Lana94**, le **04/05/2021** à **15:31**

oui tout à fait, cela j'en suis consciente...

Je vis un peu dans le monde des bisounours mais tout ce que j'espère c'est que l'on trouve un terrain d'entente dans l'intérêt de notre fille.

Et je trouve que lui va très loin avec ses accusations mensongères, qui me font peur. Je n'ai jamais eu ce genre d'expérience, je ne sais pas comment cela se passe.